



Autorite parentale et nom de famille

Par **azertyuiok**, le **22/05/2009** à **14:24**

Bonjour, je souhaite savoir comment obtenir l'annulation de mon autorité parentale pour mes deux filles de 17 ans et 8 mois et 15 ans ainsi que l'annulation du port de mon nom de famille. La garde est exclusive chez leur mère. Je vous remercie de me répondre rapidement. C'est déjà assez ignoble d'y penser, l'écrire est pire alors ne tardez pas à me dire comment faire et vite. Merci

Par **Marion2**, le **22/05/2009** à **16:45**

Bonjour, Pour le retrait de l'autorité parentale, faites un courrier recommandé AR au Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de la mère. Pour le retrait du port de votre nom de famille, dans la mesure où vous êtes le père biologique, vous ne pouvez rien faire. Cordialement.